**Jean-Pierre Sueur obtient que la commission de contrôle créée par le projet de loi contrôle le Pôle National de Cryptanalyse et de Décryptement (PNCD).**

Pendant longtemps, la Plateforme Nationale de Cryptanalyse et de Décryptement (PNCD) – devenue Pôle National – hébergée au sein de la DGSE, puis mutualisée par l'ensemble des services de renseignement, n'avait pas d'existence reconnue.

Lors d'une audition récente du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, par la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur lui a demandé si la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCRT) créée par le projet de loi pourrait contrôler le PNCD. Le ministre lui a répondu – et cette réponse était une *« première »* – que la CNCRT aurait accès *« aux produits décryptés issus du PNCD. »*

Jean-Pierre Sueur a repris cette réponse dans un « amendement d'appel » en séance publique, le 4 juin dernier.

Suite à son intervention au sujet de cet amendement, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, lui a donné, au nom de Jean-Yves Le Drian, les mêmes assurances que celles qui avaient été apportées en commission.

Cette déclaration qui figure au compte-rendu est importante. Elle constitue une garantie pour le contrôle par une commission indépendante de ce dispositif qui n'avait pas, antérieurement, d'existence reconnue.

.



Phoca PDF